



Paris, le 21 septembre 2015

Monsieur Jean-Marc AMBROSINI  
 Directeur des Ressources Humaines de la SNCF  
 2, place aux Etoiles  
 CS 70001  
 93633 La Plaine St Denis

**Objet : Préavis de grève.**

Monsieur le Directeur,

La réforme du ferroviaire, qui ne devait rien changer, apporte chaque jour son lot de réécriture des accords et du Statut, en attendant l'attaque frontale sur les conditions de vie et de travail, la grille des salaires, le déroulement de carrière, au travers des discussions dans le cadre de la future Convention Collective Nationale de branche.

Cette réforme est maintenant accompagnée les lois « Macron », avec la volonté de remplacer les trains par des bus, « Rebsamen », qui vise le contenu des métiers et à affaiblir les prérogatives des Instances de Représentation du Personnel, le rapport « Duron » sur les TET, qui s'inscrit dans le prolongement de la loi « Macron », et le rapport « Combrexelle », qui inverse la hiérarchie des normes et remet en cause implicitement les 35 heures.

Les cheminotes et les cheminots, quel que soit leur collège, expriment chaque jour un peu plus leurs attentes, mais aussi leur exaspération grandissante face à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader, tant en dehors qu'à l'intérieur de l'entreprise.

Les questions liées aux salaires, aux conditions de travail et à l'emploi ainsi qu'à une production ferroviaire de qualité sont prégnantes et nécessitent des éléments de réponse à la hauteur des interrogations. Concernant la sécurité ferroviaire, le dernier rapport du BEA-TT suite à l'accident du Brétigny/Orge en juillet 2013 confirme nos inquiétudes sur de nombreux points.

Aussi, les Fédérations Syndicales de Cheminots CGT et SUD-Rail, conformément à l'article 4.2 du titre 2 du RH O826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate.

Vous nous avez reçus le lundi 14 septembre 2015 sans apporter de réponses concrètes aux attentes des cheminots sur les thèmes portés, à savoir :

- **Les salaires,**
- **L'emploi et les conditions de travail,**
- **La sécurité ferroviaire.**

Conformément à l'article L2512-2 du Code du Travail, les Fédérations CGT des Cheminots et SUD-Rail vous déposent un préavis de grève couvrant l'ensemble du personnel de la SNCF du **mercredi 7 octobre 2015 à 19h00 au vendredi 9 octobre 2015 à 08h00** ainsi que les personnels amenés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, recevez, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Pour la CGT

Gilbert GARREL

Pour SUD-Rail

Bernard BORGIALLI